

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

## --- PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 11 JANVIER 2023

N<sup>bre</sup> de conseillers municipaux en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le onze janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, Mme Isabelle JOGUET, M. Gérard BOUTON, M. Alain GENEUVRE, M. Jacques DUBOIS, Mme Anne-Marie MARTIN, M. Régis BRANGER, M. David BAUDRY, Mme Elise BREMONT, M. Mathieu FAVRIAU, M. Laurent ETOURNEAU

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme Sabrina MENAND-BOUNNE donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU

ABSENTS : Mme Frédérique TRASSARD, Mme Isabelle MONNET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L2121-15 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19 heures 10. Il en rappelle l'ordre du jour :

- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du nouveau budget primitif 2023 et ses budgets annexes
- Demandes de subventions pour le financement du projet de bar-restaurant multiservices
- Recrutement d'un agent technique municipal en contrat PEC
- Recrutement d'un agent technique municipal sous le statut de stagiaire de la fonction publique territoriale
- Autorisation de signature de contrats de bail locatif
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre cette séance à 19 heures 10. Il constate que le quorum est atteint. Monsieur FAVRIAU est nommé secrétaire de séance. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Quelques questions diverses seront évoquées en fin de séance.

### **1/ Procès-verbal des délibérations**

#### *Dépenses d'investissement du budget primitif 2022*

Monsieur le Maire expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence

d'adoption du budget avant cette date, le maire est autorisé, sur autorisation du conseil municipal, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice antérieur.

Ces dépenses ne peuvent être liées au remboursement de la dette de la commune. Ce dispositif permettra à Monsieur le Maire de poursuivre les investissements de la commune (paiement des factures...) dans l'attente de l'adoption du futur budget primitif 2023. Il s'agit d'un aménagement du principe budgétaire de l'annualité.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur cette possibilité. Le vote 2022 du budget principal prévoit 228 660 € de dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette. Le conseil municipal peut donc autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence de 58 270 €.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de délibérer pour chacun des budgets annexes de la commune, à concurrence de 25 % du montant des investissements initialement prévus en 2022.

Entendu ces explications, le conseil municipal adopte les délibérations à l'unanimité.

#### *Demandes de subventions pour le financement du bar-restaurant multiservices*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une stratégie de financement du futur bar-restaurant multiservices, qui s'appuiera sur plusieurs demandes de subventions. Il propose au conseil municipal d'adopter plusieurs délibérations qui lui permettront de déposer ces demandes auprès de l'Etat et du Département.

Monsieur le Maire fait état d'un besoin de financement global du projet de 770 500 €, ne comprenant pas le matériel de cuisine. Il précise que la commune a procédé au règlement de 21 000 € de frais d'études relatifs à l'obtention du permis de construire, qui seront intégrés dans la demande de subventions.

Monsieur le Maire a eu l'occasion de présenter ce projet à Madame la Sous-Préfète, qui lui a précisé les possibilités de subventions de la part de l'Etat. Ont notamment été exposées, les possibilités de subventionnement du projet par la DETR, la DSIL et le « Fonds Vert ».

Monsieur le Maire a également sollicité l'aide des sénateurs locaux, Monsieur Daniel LAURENT et Madame Corinne IMBERT, qui se sont engagés à soutenir ces demandes de subventions auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire expose que le projet peut être financé jusqu'à concurrence de 231 000 € pour chacune des subvention DETR et DSIL. Le projet est notamment éligible à la DSIL au titre de son inscription dans le CRTE liant la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole avec l'Etat.

Madame la Sous-Préfète a indiqué une nouvelle possibilité pour la commune de solliciter un financement du projet au titre du « Fonds Vert », orienté vers des investissements liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Préfet pourrait mobiliser cette possibilité de financement en complément de la DETR et de la DSIL en cas d'insuffisance sur les montants sollicités au titre de ces deux subventions.

Par ailleurs, suite à l'étude du projet avec le Département, Monsieur le Maire précise que ce dernier pourrait financer jusqu'à concurrence de 144 000 € sur une base subventionnable de 360 000 € (soit 40 % de ce montant).

Monsieur le Maire précise que les subventions ne peuvent excéder 80 % du montant total du projet. Le reste à charge pour la commune se situe donc autour de 150 000 €. Monsieur le Maire propose un apport immédiat de 50 000 €, financé par la vente d'un terrain communal à une entreprise, complété par un emprunt. Ce dernier sera amorti par la perception des loyers auprès du futur exploitant du bar-restaurant multiservices.

L'opération pourra également être abondée par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, au maximum à concurrence du montant versé par la commune soit 150 000 € dans l'hypothèse où les subventions ne couvriraient pas le financement du projet. Monsieur le Maire propose également de solliciter une subvention au titre du programme LEADER. L'éligibilité du projet à ce programme dépendra des priorités de financement fixées par le Pays de Saintonge Romane.

Ces conditions de financement réunies permettraient d'engager le projet à compter de la fin de l'année. Le financement du matériel de cuisine sera à étudier avec le futur exploitant du bar-restaurant multiservices. Ce dernier pourrait se voir proposer l'utilisation de son propre matériel.

Après étude de ces propositions et échanges de vues, le conseil municipal approuve à l'unanimité les différentes délibérations portant sur ces demandes de subventions.

#### Recrutement d'un agent technique municipal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un agent « maçon » pour consolider l'équipe des agents techniques municipaux. Ce projet de contrat est financé grâce à une subvention (contrat PEC). Il s'agira d'un contrat d'un an, renouvelable six mois.

Monsieur le Maire ajoute que cet agent réalisera des travaux de maçonnerie et de rénovations diverses au sein des bâtiments communaux. Ses compétences seront mises à profit de la valorisation du patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer. Après échanges de vues, et une abstention, la délibération est adoptée.

#### Passage d'un agent technique sous le statut de stagiaire de la fonction publique territoriale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider le passage d'un agent sous le statut de stagiaire de la fonction publique territoriale, afin de pérenniser son poste d'agent technique au sein de la commune. En effet, son contrat initial arrive à son terme. Monsieur GENEUVRE décrit le profil d'un agent investi et consciencieux, capable de prendre des initiatives dans son travail.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

#### Autorisation de signature de contrats de bail locatif

Monsieur le Maire expose deux projets de délibération concernant la signature de contrats de bail locatif. Ces délibérations concernent les logements communaux situés au 2, avenue de Saintonge et au 1er, rue de la Forge. Les dossiers présentés par les aspirants à la location de ces logements sont de qualité.

Par ailleurs, suite à l'acquisition du logement situé au 11, avenue de l'Estuaire, Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler le contrat de bail locatif établi entre la commune et la locataire actuelle occupant ce logement.

Le conseil municipal approuve ces délibérations à l'unanimité.

## **2/ Questions diverses**

#### Edition du bulletin municipal 2022-2023

Monsieur FAVRIAU précise avoir achevé la rédaction du nouveau bulletin municipal avec l'aide des membres de la commission « information » et a transmis ce dernier à Monsieur le Maire pour son impression. Celui-ci précise que les exemplaires imprimés seront livrés le 19 janvier et devront être distribués au cours de la semaine suivante par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire précise qu'un bulletin d'invitation à la cérémonie des vœux du maire, qui aura lieu le 27 janvier, sera également adressé aux administrés de la commune à l'occasion de cette distribution.

#### Matériel de l'atelier technique municipal

Monsieur le Maire relate l'état de vieillissement du matériel de l'atelier municipal. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre le tractopelle, compte-tenu de l'accumulation des frais de réparation sur ce matériel et de recourir à la location selon les besoins.

Monsieur le Maire signale que le camion et la voiture présentent également des signes de vieillissement. Il propose l'idée de l'achat d'un véhicule électrique en remplacement de la voiture, car éligible à des subventions.

#### Evolution du RIFSEEP

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'il devra être procédé à la modification du RIFSEEP. Ce sujet sera mis en délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

#### Départ de deux agents administratifs

Monsieur le Maire indique que l'agent administratif en contrat PEC a fait connaître son souhait de ne pas renouveler son contrat, qui arrive à son terme. Elle quittera donc la collectivité en février. Par ailleurs, un second agent administratif a fait connaître à Monsieur le Maire un éventuel projet de départ. Monsieur le Maire expose donc la nécessité pour le conseil municipal

d'anticiper le recrutement de deux nouveaux agents administratifs au cours des semaines à venir. Parmi ces recrutements, Monsieur le Maire suggère le profil d'un agent spécialisé en comptabilité afin de seconder l'agent restant dans ses tâches.

#### Travaux d'aménagement des box commerciaux

Monsieur le Maire précise que l'aménagement des box commerciaux dans le bâtiment situé au 11, avenue de l'Estuaire, est à envisager suite à la cession de ce dernier à la commune par l'EPF Nouvelle-Aquitaine. Les travaux se poursuivront comme prévu initialement. Le coût de l'opération sera financé par les futurs loyers perçus par la commune.

#### Projet d'aménagement du bar-restaurant multiservices

Monsieur le Maire précise que les agents techniques municipaux réalisent actuellement un nettoyage de l'intérieur de l'ancien « Café de la Gare » en prévision de la création d'un bar-restaurant multiservices.

Monsieur le Maire annonce également que le locataire du logement jouxtant le bar quittera ce dernier au cours des semaines à venir. Ce départ permettra à la commune de réinvestir les lieux dans la perspective de l'agrandissement du futur bar-restaurant incluant la surface de ce logement.

Une réouverture temporaire du bar est également à prévoir afin que la commune puisse maintenir l'exploitation de sa Licence IV. Monsieur le Maire suggère l'organisation d'un point de vente en coopération avec l'association du Foyer Rural de Tesson.

#### Aménagements de sécurité dans l'école

Monsieur le Maire annonce avoir sollicité la gendarmerie pour opérer un contrôle de sécurité des équipements de l'école. De nombreuses mises aux normes restent à réaliser au regard des réglementations applicables. Monsieur le Maire tient à opérer ces mises aux normes dès que possible pour protéger la commune de tout événement impliquant la sécurité des élèves et autres usagers de l'école.

Des subventions sont possibles pour réaliser ces travaux. Néanmoins, elles doivent être justifiées par un rapport technique détaillé de la part de la gendarmerie sur l'état de sécurité des locaux.

#### Dématérialisation des documents administratifs de la mairie

Monsieur le Maire précise que les services administratifs de la mairie doivent progresser dans la dématérialisation de ses documents. Il propose au conseil municipal de doter la mairie d'une « armoire numérique » afin de faciliter l'archivage documentaire.

Ce service serait payant à hauteur de 300 €/mois. Les documents produits par la commune seraient indexés dans cet espace numérique par le biais d'un système de reconnaissance textuelle.

#### Préemption de la propriété « Robin » au lieu-dit « Chez Révillé »

Monsieur GENEUVRE s'interroge sur l'avancement de l'acquisition de la propriété « Robin » à « Chez Révillé ». Monsieur le Maire rappelle que ce bien a fait l'objet d'un droit de préemption urbain exercé par l'EPF Nouvelle-Aquitaine pour le compte de la commune. Il relate qu'une erreur commise par le notaire des héritiers a freiné le processus administratif de préemption du bien. L'affaire se poursuit.

#### Raccordement des bâtiments de la commune à la Fibre Optique

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir étudié le raccordement des bâtiments communaux au réseau Fibre Optique. Des investissements seront à prévoir dans ce domaine.

#### Valorisation du patrimoine communal et développement des activités pour les jeunes

Monsieur DUBOIS suggère que le conseil municipal réfléchisse au devenir des halles du bourg, considérant que ce monument, partie intégrante du patrimoine local, est dévalorisé par des incivilités (dépôt de déchets...). Monsieur DUBOIS suggère l'aménagement du sol en terre battue et la pose de poubelles pour inciter le public à respecter davantage les lieux. Il est également ajouté l'éventualité de l'installation de mobilier de confort ou de jeux pour valoriser les lieux.

En lien avec ce sujet, se pose la question du développement de l'offre de services aux jeunes adolescents sur la commune, qui se réunissent en différents points de la commune (terrain multisports, parc de jeux...) et commettent régulièrement des dégradations. Monsieur FAVRIAU suggère au conseil municipal de réfléchir à la création d'un « pumptrack », s'agissant d'un parcours sportif dédié aux vélos et trottinettes. Monsieur FAVRIAU considère que ce type d'équipement pourrait être éligible à des subventions.

#### Evénements divers

Monsieur le Maire rappelle qu'une « marche thermographique » aura lieu le 24 janvier dans le bourg. Cet événement sera animé par le Centre Régional d'Energies Renouvelables.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.*

Fait à Tesson, le 19 janvier 2023.

*Le secrétaire de séance,*



*Le maire,*

